



PB/EM – N° 2022/101

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20221201-2022_101-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Publiée sur le site internet de la Commune le : 8 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Adélia TEOLI

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX – GAREL - BAILLY MOCHET - TEOLI - RANCHIN - MARCHETTI – SANLAVILLE – OUANICH JACQUET - DIGIER – VERILHAC -

Membres absents excusés : M. da PASSANO : pouvoir remis à Mme FREYER – M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. SALAZAR : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – Mme ALLARD-BRETON : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Fixation des tarifs des concessions funéraires

Il appartient au Conseil municipal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les tarifs des services municipaux.

Il en va ainsi du prix des concessions dans les deux cimetières de la Commune, Taillepied et Presles. Par délibération en date du 2 décembre 2021, les tarifs des concessions ont été fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

		TARIFS 2022
CONCESSION D'UNE DUREE DE 15 ANS	simple (2m40*1m)	250,00
	double (2m40*2m)	500,00
CONCESSION D'UNE DUREE DE 30 ANS	simple (2m40*1m)	400,00
	double (2m40*2m)	800,00
VENTE DE CAVEAUX PREFABRIQUES POUR UNE URNE CINERAIRE	15 ans	300,00
	30 ans	600,00
CASE AU COLOMBARIUM	15 ans	350,00
	30 ans	700,00
PLAQUE CINERAIRE pour colombarium ou pupitre au jardin du souvenir		130,00

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs au titre de l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

**APRES AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT : ZONES AGRICOLE
ET NATURELLE, AGRICULTURE, GESTION DES EAUX, GESTION DES
RISQUES ET PPRT, CIMETIERES, JUMELAGE, PARRAINAGE**

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

DECIDE de fixer les tarifs des concessions funéraires, à compter du
1^{er} janvier 2023, ainsi qu'il suit :

		TARIFS 2023
CONCESSION D'UNE DUREE DE 15 ANS	simple (2m40*1m)	250,00
	double (2m40*2m)	500,00
CONCESSION D'UNE DUREE DE 30 ANS	simple (2m40*1m)	400,00
	double (2m40*2m)	800,00
VENTE DE CAVEAUX PREFABRIQUES POUR UNE URNE CINERAIRE	15 ans	300,00
	30 ans	600,00
CASE AU COLOMBARIUM	15 ans	350,00
	30 ans	700,00
PLAQUE CINERAIRE pour colombarium ou pupitre au jardin du souvenir		130,00